







CHARTE D'ENGAGEMENT DES FJT

DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Les quatre Foyer Jeunes Travailleurs du département, représentés par leurs Présidents respectifs :

L'Atrium (Thiers), La Passerelle (Issoire), Le Corum et Le Phare (Clermont-Ferrand)

s'engagent sur la présente charte.

Ensemble, ils partagent :

DES CONVICTIONS: gérer des équipements utiles à la collectivité, à l'économie et à la vie de chaque jeune. Ce métier fait des FJT un acteur important de l'habitat des jeunes.

UN OBJECTIF COMMUN : la construction de valeurs communes nous amenant à nous interroger sur l'utilité sociale de nos établissements, en répondant aux attentes des utilisateurs et en contribuant au développement économique de nos territoires.

DES VALEURS : La valorisation de l'initiative individuelle va de pair avec la mise en réseau des équipes et des compétences, favorisant la transversalité entre métiers et le fonctionnement en mode projet. Les vraies réussites sont celles que l'on partage.

Finalité, objectifs et principaux engagements

L'ensemble des équipes et les administrateurs travaillent ensemble dans le but de :

- Améliorer les services à l'attention des publics accueillis
- Améliorer le fonctionnement de nos établissements
- Conforter notre position auprès des partenaires institutionnels et financiers
- Avoir un rôle de prospective et représentation départementale
- Optimiser notre système économique
- Elaborer des projets communs et en assurer la communication

Rôles, responsabilités et attentes mutuelles	Un investissement équilibré de tous les membres du groupe, de la cohésion et du respect sont attendus.
	Tout membre du groupe s'engage formellement à respecter la présente charte.
	Nos engagements les uns envers les autres :
	investissement, tolérance, cohésion, respect, aide et solidarité
	Rencontres régulières des 4 directeurs sur les 4 sites
Procédures	Echanges de pratiques et d'expériences, travail en commun des différents corps de métiers
	Contributions individuelles pour la réussite de projets communs
Communication	La charte est élaborée, adoptée et diffusée par le groupe des FJT 63. Elle est publiée sur leur site internet respectif, affichée dans les établissements et diffusée auprès de leurs partenaires.
Vie et évolution de la charte	Tout membre du groupe peut proposer des suggestions de modification de la charte pour examen, incorporation (après approbation du groupe) dans une nouvelle version de la charte.
Evaluation / Bilan	Une à deux fois / an, rencontres Présidents / directeurs pour bilan des actions menées et définition des nouvelles orientations.

FAIT à ISSOIRE, le 14 juin 2017.

L'Atrium,

M. Hervé/TORREGROSA

La Passerelle,

M. Roger Jean MEALLET

Le Corum Saint Jean,

M. Yves KLEPPER

Le Phare,

M. Jacques COUDRA